

■ Votre bailleur se réinvente

pour continuer à améliorer votre cadre de vie

Pour continuer à répondre aux enjeux du logement social et faire face aux évolutions fortes du secteur d'activité, **votre bailleur évolue et deviendra, au 1^{er} janvier 2026, Partenord Le groupe** avec 5 marques complémentaires dont Partenord Habitat.

Pourquoi ce changement ?

L'objectif est simple :



pour continuer à remplir notre mission principale, **vous loger et améliorer votre cadre de vie.**

Rien ne change pour vous au quotidien.

La seule évolution concerne **les étudiants et les locataires vivant en copropriété** : leurs logements seront rattachés à **Partimmo**, l'agence immobilière du groupe, comme le seront également les logements occupés par des propriétaires. Cette nouvelle organisation permettra d'assurer une gestion et une communication communes, que vous soyez **locataire ou propriétaire dans une même résidence**. Vous serez personnellement informés de vos nouveaux interlocuteurs, avec toutes les informations utiles.

De nouveaux logos

Peu à peu, à partir de janvier 2026, vous verrez apparaître les nouveaux logos et selon les supports, l'un ou l'autre (Partenord Habitat/Partimmo en fonction de la marque à laquelle votre logement est rattaché ou Partenord Le groupe). Ce sera simplement notre façon d'afficher ce changement. Pas d'inquiétude : derrière ces nouveaux visuels, nous restons toujours le même bailleur avec les mêmes services et les mêmes engagements.



■ Chèque énergie 2025



Utilisez-le pour payer votre chauffage collectif à Partenord Habitat

Si vous êtes éligible au chèque énergie, vous avez reçu ou allez le recevoir sans aucune démarche de votre part.

Attribué sous conditions de ressources, il permet de payer des factures pour tout type d'énergie.

Depuis l'année dernière et uniquement pour les chèques énergie 2024 et 2025 (valables un an après leur émission, date de fin de validité indiquée sur le chèque reçu), si vous habitez en **appartement**, vous pouvez l'utiliser pour payer votre **chauffage collectif gaz et/ou électrique** à Partenord Habitat **pour votre régularisation de charges**.

Dans la semaine qui suivra le dépôt de votre chèque en agence, son montant sera affecté à votre compte et déduit du montant dû pour votre charge de chauffage collectif.

[Pour en savoir plus](#)



Vérifiez votre éligibilité,

si vous ne l'avez pas reçu :

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>



Pour tout savoir sur le chèque énergie

<https://chequeenergie.gouv.fr/>



■ Enquête obligatoire 2026



Il est encore temps...

Fin septembre, vous avez reçu une enquête obligatoire sur vos ressources et celles de l'ensemble des personnes vivant dans votre foyer. Elle était à nous renvoyer avant le 23 octobre 2025.

> Vous pouvez encore répondre !

Sachez qu'en cas de non réponse, des pénalités ou frais de dossier non remboursables seront appliqués à partir du mois de janvier 2026.

Faites votre déclaration en ligne, un moyen gratuit, sécurisé et rapide !

Pour cela, rendez-vous sur <https://enquete-partenordhabitat.cba.fr> munis de votre identifiant et de votre mot de passe communiqués soit dans l'enquête papier, soit dans le mail que vous avez reçu.

Vérifiez l'enquête pré-remplie, complétez-la en l'accompagnant de vos avis d'imposition ou, si vous n'êtes pas imposable, de votre avis de situation déclarative à l'impôt (ASDIR).



Une question sur cette enquête ?

Appelez le numéro dédié exclusivement à cette enquête : 09 69 36 15 59, du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi, de 8h à 12h.

■ Propreté



Journée mondiale du nettoyage de notre planète

Trier ou nettoyer : chaque geste compte pour préserver l'environnement et rendre nos espaces plus propres et agréables.

À Maubeuge, animation sur l'importance du respect du tri des déchets.



Bernadette V., locataire

«J'ai trouvé l'animation très bien.
J'ai l'habitude de faire le tri chez moi.»

À Marly, ramassage des déchets autour du quartier par les enfants.



Bravo à tous !

1 °C en moins
= 7% en moins sur votre facture



L'ASTUCE DU MOIS

Chauffage, les bons gestes

L'absence de chauffage peut provoquer des condensations de vapeur d'eau et favoriser l'humidité et l'apparition de moisissures dans le logement... C'est pourquoi, en saison froide, toutes les pièces du logement devront être suffisamment chauffées.

La bonne température AU BON MOMENT, AU BON ENDROIT

Adapter le chauffage de votre logement à vos besoins vous permettra de réaliser des économies et de ne pas gaspiller de l'énergie.



Surveillez la température

- 1°C = 7% d'économie d'énergie
- Utilisez les robinets thermostatiques pour réguler la température



Réglez vos robinets thermostatiques

- La température dans un logement est de 18 à 19°C la journée et de 17°C la nuit.
- Adaptez la température dans les pièces en fonction de vos besoins et de votre présence.



Adoptez les bons gestes

- Pour des raisons de sécurité et de confort, ne bouchez jamais les aérations de votre logement.
- Ne placez pas d'objets (meubles, rideaux...) devant vos radiateurs pour une bonne diffusion de la chaleur.
- Dépoussiérez les radiateurs.
- Pour aérer une pièce, il suffit d'ouvrir les fenêtres pendant 3 à 4 minutes. Vous renouvellerez l'air sans refroidir les murs.
- Si vous avez trop chaud, réglez vos radiateurs plutôt que d'ouvrir les fenêtres.

■ Partenord Habitat innove

Pour votre tranquillité et votre cadre de vie



Certains collaborateurs de Partenord Habitat sont désormais "assermentés", c'est-à-dire qu'ils ont prêté serment devant un tribunal pour pouvoir exercer certaines missions officielles et dans le respect de la loi.

Leur mission : constater les infractions nuisant à votre tranquillité (dépôts sauvages, encombrants, nuisances sonores...) et les transmettre aux autorités compétentes.

Un objectif : agir concrètement pour que ces comportements ne se reproduisent plus et vous garantir un cadre de vie propre, sécurisé et serein.

Ce dispositif, déjà mis en place dans plusieurs quartiers, est amené à se développer.

Pour nous contacter :

- 24h/24 sur www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes demandes
- du lundi au vendredi, de 9h à 18h

09 69 39 59 59 Service gratuit + prix appel

- Pour les cas d'urgence (fuite de gaz, dégât des eaux...) : de 18h à 9h, les week-ends et jours fériés, composez également ce numéro

Office Public de l'Habitat (OPH) – 828, rue de Cambrai - BP 309 - 59020 Lille Cedex - Directeur de la publication : Eric Cojon - Rédaction/Conception/Réalisation : Partenord Habitat - Crédit photos : Partenord Habitat, Adobe stock - Date de parution : Novembre 2025 - Dépot légal à parution. ISSN 2647-9249 - Tirage : 10 000 ex. - Tous droits de reproduction réservés © 2025 – Partenord Actualités est distribué gratuitement à tous nos locataires.



LE TRI
+ FACILE

